

## Évaluer = comprendre pour décider

Pierre Achim and Christophe Hopper

Number 30, May 1978

L'évaluation

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/56604ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Achim, P. & Hopper, C. (1978). Évaluer = comprendre pour décider. *Québec français*, (30), 16–19.

**UN DISCOURS OFFICIEL...**

**Les agents de la mesure  
et de l'évaluation  
des élèves**

Tous les agents de l'éducation peuvent être impliqués dans le processus de mesure et d'évaluation des élèves. Leurs intérêts à cet égard varient cependant selon leur statut et leurs responsabilités propres.

**L'élève**

- Il se rend compte du chemin parcouru et de celui qui reste à faire: il porte un jugement sur le travail scolaire qu'il a accompli, dans le but d'améliorer les domaines où il rencontre des difficultés.

**Les parents**

- Ils portent un jugement sur le rendement scolaire et le développement général de leurs enfants en tenant compte de l'ensemble des renseignements fournis.
- Ils encouragent leurs enfants dans leur cheminement scolaire à la lumière des renseignements obtenus.

**L'enseignant**

- Il vérifie régulièrement le progrès de l'apprentissage et du développement des élèves afin que son action soit la plus efficace possible.
- Il s'appuie sur les renseignements recueillis en cours de route afin de guider l'élève dans son cheminement.

**Le professionnel non enseignant**

- Il soumet l'élève à différentes épreuves afin de mieux le connaître et d'aider à son développement général.
- Il analyse les données afin de fournir une aide à l'élève qui le consulte.

**La commission scolaire**

- Comme responsable de l'organisation de l'enseignement au niveau d'un territoire, elle s'intéresse à la qualité de l'apprentissage des élèves à qui elle doit voir à faire dispenser l'enseignement; elle s'assure également que les structures et les moyens mis en place sont les plus efficaces pour réaliser les objectifs établis.

**Le Ministère**

- Comme responsable du système d'éducation, il procède à certaines vérifications pour connaître la qualité de la formation que ce système permet aux élèves d'obtenir.
- Il voit à la reconnaissance des études à des étapes importantes.
- Il s'assure que les objectifs établis à l'échelle du Québec sont réalisés.

M.E.Q. (1976)

# ÉVALUER

=

# COMPRENDRE POUR DÉCIDER

**ET SES LIMITES**

**L'élève :**

*Il se rend compte du chemin parcouru...*

Les enfants sont tenus à l'écart de la détermination des objectifs d'enseignement. L'argument majeur est que les enfants n'en sont pas capables, étant trop jeunes. C'est aussi dire que l'école poursuit des objectifs que les élèves ne peuvent percevoir lucidement.

**Les parents :**

*Ils portent un jugement sur le rendement...*

Toujours est-il qu'il faut que le parent puisse comprendre les renseignements fournis. Cette petite synthèse que l'on appelle note est-elle si éloquente ?

*Ils encouragent leurs enfants dans leur cheminement...*

Est-ce à dire qu'un parent qui n'a pour seule source de renseignements que cette petite note peut encourager ? Est-ce à dire que le parent, dont l'enfant se présente avec un « E » si significatif, l'encourage à avoir cette note ? Est-ce que cet encouragement est aussi continu que l'évaluation qui la sous-tend ? Quand *encouragement* rime avec *blâme* et arrive quatre fois l'année, quelle est sa valeur pédagogique ?

**L'enseignant :**

*Il vérifie régulièrement le progrès...*

Il est pour le moins très exact que l'enseignant vérifie régulièrement et peut-être même plus qu'on ne le souhaiterait et que l'enseignant lui-même voudrait (maudit bulletin, quand tu nous tiens !),



jusqu'à confondre enseignement et évaluation. Il est vrai de dire qu'il suit le progrès des élèves, mais les outils dont il dispose sont-ils toujours adéquats et utiles? Servent-ils réellement à réajuster son action? Ou s'appuie-t-il sur les renseignements recueillis pour exercer des pressions sur l'élève?

### Le professionnel non enseignant:

Psychologues scolaires, orthopédagogues et orthophonistes s'y retrouvent, mais leur tâche leur permettra-t-elle de fournir une aide à l'élève qui les consulte? Quand ils peuvent trouver le temps de diagnostiquer le problème, il leur en reste peu pour le traiter. Il faut se demander par ailleurs dans quelle mesure ils empiètent sur le domaine des enseignants. Pour ce qui est des conseillers pédagogiques, ce texte les décrit seulement dans la mesure où l'organisation dans laquelle ils travaillent leur permet d'atteindre régulièrement l'enfant et collaborer étroitement avec leurs enseignants et les autres agents d'évaluation.

## DEUX PHILOSOPHIES

### La confiance

Parents, enseignants, administrateurs unissent leurs efforts et font de leur mieux pour faire progresser l'élève. Ce dernier participe à sa propre instruction

et à son évaluation. Nous pouvons bâtir un système qui renseigne chaque agent d'éducation grâce à différents outils et une communication efficace où chacun aura un rôle clair, une place utile pour cheminer vers son amélioration et celle de l'autre.

### La non-confiance

Le Ministère ne fait pas confiance aux commissions scolaires qui ne font pas confiance aux professeurs qui n'ont pas confiance aux enfants dont les parents se méfient de l'école. Et hop! Tous se surveillent. Alors dans ce contexte, il faut contrôler, inspecter, examiner, puis juger et pénaliser: le meilleur moyen de générer: conflit, contestation, lutte et confusion.

Une nouvelle mode, une phobie... mais peu importe, plusieurs en ce moment parlent d'évaluation des apprentissages, des programmes et de leur application, mais au juste...

### QU'EST-CE QU'ÉVALUER ?

« Évaluer est une opération qui consiste à porter des jugements de valeur ou à accorder des valeurs à des objets, à des événements ou personnes avec un critère quelconque. »

Scallon (1974: 264)

Il ne faut pas aussi confondre cette action avec la mesure.

« Mesurer est une opération qui consiste essentiellement à associer des symboles à des objets, à des événements ou à des personnes selon des règles précises. »

Scallon(1974: 263)

D'une façon plus concrète, la mesure serait par exemple le fait de dire: cet homme mesure un mètre soixante-dix. Si cet homme vit dans un groupe où la taille moyenne est d'un mètre cinquante, nous disons qu'il est grand, c'est cela l'évaluation.

### POURQUOI ÉVALUER ?

La question peut paraître simple, la réponse n'en est pas aussi facile. Les habitudes pédagogiques sont parfois séculaires, les raisons qui les sous-tendent en sont oubliées. L'évaluation n'est pas suffisante en elle-même, c'est-à-dire que le fait de porter un jugement comme excellent ou médiocre et d'en rester là est plus ou moins utile. Il faut aller plus loin pour que l'évaluation devienne:

Une activité consistant à déterminer, à colliger, à communiquer des informations utiles pour apprécier les valeurs relatives des membres d'une alternative. (Stufflebeam)

Mais pourquoi évaluer ?

- Pour prendre une décision.
- Prendre une décision pour quoi faire ?
- Pour aider l'enfant.

### POUR AIDER L'ENFANT

On évalue pour prendre la meilleure décision qui peut aider l'enfant. Chaque agent doit se demander quelles sont les décisions qu'il prend en ce sens.

### L'enseignant

... suite à une évaluation peut décider d'utiliser ou pas tel ou tel matériel, de retarder ou de devancer l'enseignement de certains éléments d'un programme, d'apporter une aide particulière à un enfant. D'où la nécessité d'un type d'évaluation qui fournit ces renseignements. Des outils qui seront utilisés dans ce contexte permettront de suivre de près l'enfant et seront propices à montrer son cheminement. Tout cela bien sûr régulièrement au cours des apprentissages et de l'année scolaire. En ce sens, les contrôles de classe, l'observation, l'auto-évaluation, le dialogue avec l'enfant et ses parents, sont des outils efficaces.

Le ministère de l'Éducation propose déjà à l'enseignant un nouveau programme de français au primaire, programme plus précis que le programme-cadre qu'il remplace. Le Livre vert annonce par ailleurs le désir du ministère d'élaborer un ensemble de programmes plus précis et de veiller à l'évaluation des apprentissages. Ce nouvel intérêt pour l'évaluation chiffrée et des contenus

### AUTO-TEST ÉVALUATION

#### POURQUOI ÉVALUEZ-VOUS ?

— pour aider l'enfant ?

OUI

NON



— pour lui reprocher son manque d'étude ?



— pour lui souligner ses écarts, ses fautes ?



— pour le bulletin ?



— pour voir si ce que j'ai enseigné est acquis ?



— pour voir si l'enfant est capable de restituer fidèlement ce que je lui ai dit ?



— pour le stimuler ?



— pour faire du chantage ?



— pour situer le niveau de développement de chacun ?



— pour tirer le portrait de ma classe ?



— pour faire prendre conscience à l'enfant du chemin parcouru ?



— avez-vous dit la vérité ?

spécifiques est essentiellement un choix politique, non pas pédagogique, que tout gouvernement a bien le droit de faire (et tout citoyen le droit de contester). Il ne devrait pas cependant déformer le rôle essentiel de l'enseignant comme agent d'évaluation, qui est de prendre au jour le jour au cours de son enseignement les décisions pour aider l'enfant dans ce qu'il a et aura à apprendre. Déformer sa tâche ou lui en faire assurer d'autres, c'est en faire l'exécutant des tâches des autres agents de l'évaluation de l'enfant. Il faut que les autres agents puissent comprendre, entre autres choses, que le rôle d'évaluateur chez l'enseignant est secondaire par rapport à son rôle d'enseignant et doit le demeurer. On doit éviter de l'obliger à n'enseigner qu'en fonction du bulletin pour satisfaire aux désirs des autres agents d'évaluation. L'enseignant a grand besoin d'évaluer globalement ce qu'il enseigne globalement et à recourir à d'autres outils, plus subjectifs dira-t-on (ce qui n'est pas prouvé) que les tests standardisés, mais plus adaptés à ses besoins : il évalue pour savoir intervenir efficacement auprès de l'enfant.

Prenons l'exemple de l'enseignement de la communication écrite. Une trop grande insistance sur l'évaluation chiffrée poussera l'enseignant à ne s'occuper que des « fautes » en évaluant une rédaction d'enfants, car pour arriver à un chiffre on n'a qu'à les compter. On l'invite par là à négliger, dans son évaluation et par conséquent dans son enseignement, le fond du texte, où il est beaucoup plus difficile de poser et justifier une note en chiffres.

### L'administrateur

... n'a pas à prendre le même type de décision. L'aide qu'il peut apporter à des enfants est beaucoup plus générale étant de l'ordre de la gestion des ressources : l'ouverture d'un type de classe, l'engagement d'une personne avec telle ou telle spécialité, l'affectation d'une somme d'argent à tel projet, etc... L'administrateur à ce moment a besoin d'une évaluation générale avec des points de repère communs à toute la clientèle; il veut jouer sur de grands ensembles. L'enseignant lui répond, en transmettant par l'entremise du bulletin, une note qui est la synthèse de ses observations et jugements sur des parties du cheminement propre de chaque enfant. Une évaluation qui, du fait même, varie d'un professeur à l'autre. L'administrateur ne peut donc en être satisfait. Devant cette réaction, l'enseignant semble se désintéresser de l'évaluation et boude la demande, plus ou moins claire d'ailleurs, de l'administrateur. C'est peut-être compréhensible, puisque d'une part

le type de donnée demandé est plus ou moins utile à son enseignement et d'autre part le rôle de chacun, du moins en ce domaine, est plus ou moins bien défini.

Il serait rentable de faire l'examen des décisions que les enseignants prennent, de les distinguer de celles de l'administrateur et d'utiliser des outils distincts pour cueillir des données distinctes. Chacun devrait s'occuper de son système d'évaluation pour éclairer ses propres décisions. L'administrateur, dans ce contexte, travaille à la gestion des ressources pour l'ensemble des élèves : il doit prendre des outils propices à ses attentes, laisser de côté dans un premier temps l'analyse des détails pour s'attarder à l'évaluation d'objectifs terminaux. Dans un deuxième temps, il passe à l'analyse des détails chez une clientèle spécifique d'élèves (par exemple, des enfants qui auraient des problèmes en lecture) avec la collaboration des enseignants, pour affiner ou assurer une validité au jugement à porter.

### Les parents

... pour leur part, ont besoin de connaître où se situe leur enfant, afin de pouvoir prendre aussi des décisions qui sont de leur ressort. Fournir à la maison tel support, favoriser telle ou telle activité et bien d'autres qu'il serait intéressant de connaître et d'explorer avec eux. Mais pour prendre leurs décisions, qu'ont-ils entre leurs mains ? Une ou plusieurs notes, synthèse de l'analyse du professeur. Cette note est plus ou moins significative pour les parents, même pour d'autres collègues enseignants. Elle laisse, tout au plus, chez le parent, une impression vague qui génère une attitude plus ou moins positive, face à l'enfant. C'est donner beaucoup de responsabilité à une petite note. Le bulletin n'est pas encore le moyen le plus efficace de communication entre parents et enseignant. Il peut être complété par d'autres moyens, la rencontre entre parents et enseignant, par exemple, qui constitue un excellent outil d'évaluation dans le sens qu'elle peut permettre aux deux parties de prendre de bonnes décisions pour aider l'enfant.

### Les enfants

... ont-ils une part bien active ? Tout dépend du contexte éducatif où ils sont placés, du degré de confiance que l'on investit en eux.

« Frank Smith, dans *Comprehension and Learning*, montre à quel point il est important pour celui qui apprend de comprendre ce qu'il apprend ou ce qu'il veut apprendre. C'est-à-dire qu'il doit pouvoir, d'une façon ou d'une autre, situer ce savoir-faire parmi ceux qu'il a déjà et ceux qu'il pourrait ou voudrait appren-

dre : évaluer ses capacités d'en arriver à une certaine maîtrise et surtout évaluer, pour lui-même, la pertinence de faire un tel apprentissage. C'est ce qu'en général on appelle la motivation à apprendre. »

(Vézina 1978 : 38)

L'enfant aussi doit être un agent de sa propre évaluation. Une saine pédagogie l'exige, mais les pratiques administratives et pédagogiques peuvent réduire à néant l'importance accordée à l'enfant dans son rôle d'agent d'évaluation. Entendons-nous. Il ne s'agit pas de confier à l'enfant la tâche de remplir son bulletin. Il s'agit plutôt de fixer avec l'enfant des objectifs qu'il est capable de comprendre et d'atteindre et de faire avec lui des retours fréquents sur le travail en cours ou achevé.

## LE LIVRE VERT ET LES AGENTS DE L'ÉVALUATION DES ÉLÈVES

Le ministère de l'Éducation devrait élaborer des programmes plus détaillés qu'à l'heure actuelle.

(*Livre vert 2.95*)

À l'heure actuelle, c'est déjà un fait, un programme plus précis en français au primaire sera bientôt diffusé. Heureusement il ne semble pas « renier les acquis d'un Programme-cadre souple, mais incomplet et mal implanté, pour se retrouver face à un « programme-catalogue » qui n'offrirait que de stériles listes de contenus à enseigner. Le programme-cadre tâchait, malgré certaines ambiguïtés, de centrer l'apprentissage autour de l'enfant au lieu d'organiser l'enseignement en fonction de la matière. »

(A.Q.P.F., 1978 : 2)

L'évaluation de l'élève devrait être une responsabilité partagée : l'enseignant devrait être le premier responsable de l'évaluation, la commission scolaire devrait s'assurer que cette évaluation ait lieu et que les instruments utiles soient disponibles ; le ministère de l'Éducation devrait développer des instruments d'évaluation à l'usage de maîtres et procéder à des évaluations de la qualité des programmes et de leur application.

(*Livre vert 2.96*)

### L'enseignant devrait être le premier responsable de l'évaluation...

Que veut dire ici *premier responsable* ? Veut-on simplement lui demander de faire la tâche particulière d'évaluation qui lui revient à titre d'enseignant ou, en même temps celles ou une partie de celles des autres agents de l'évaluation, notamment des commissions scolaires et du ministère ? Dans ce dernier cas, cette responsabilité si généreusement distribuée serait une dérobade. Certes, le maître, nous l'avons déjà dit, doit faire de l'évaluation, mais il doit en faire une qui soit utile pour lui d'abord.

**La commission scolaire devrait s'assurer que cette évaluation ait lieu...**

Cette assertion est lourde de conséquences. Il y a danger que le rôle de la commission scolaire se résume à celui de chien de garde.

**Le ministère de l'Éducation devrait développer des instruments d'évaluation à l'usage des maîtres...**

C'est une vieille promesse qu'il fait bon encore d'entendre. Nous souhaitons tout de même que de tels instruments puissent respecter la spécificité des rôles de chacun des agents d'évaluation, notamment celui de l'enseignant. Comme nous l'indiquons plus haut, la tentation sera grande pour le ministère de vouloir imposer son évaluation et ses instruments comme les seuls valables, les modèles que tous les autres agents feraient bien d'imiter. Un tel comportement de sa part rendrait impossible le genre de système d'évaluation aux rôles variés que nous mettons de l'avant. Quand l'enseignant — faut-il se le rappeler? — aura fait passer des tests répondant aux besoins en évaluation du ministère, il n'aura pas encore fini de répondre à ses propres besoins en évaluation pour savoir comment intervenir en classe pour aider l'enfant dans ce qu'il a ou aura à apprendre.

**En septembre et en janvier ou encore à chaque étape, les parents devraient recevoir du titulaire de leur enfant le plan d'étude que celui-ci entend suivre, les échéances qu'il entend se donner quant à l'évaluation ainsi que les critères qu'il compte appliquer.**

(*Livre vert 2.97*)

Le plan d'étude n'est pas encore l'espoir de toutes les solutions. On voit par là l'intérêt du ministère pour l'établissement d'une bonne voie de communication entre parents et enseignants. Mais en imposant la forme de dialogue que *lui* souhaiterait voir, il risque de le fausser. On y décèle son intérêt, en bon administrateur qu'il est, pour l'évaluation; il semble d'ailleurs lui donner un seul sens: *notation*, puisqu'il met en évidence les *échéances* et les *critères*. Son intérêt particulier n'est pas nécessairement celui de tous les enseignants ni de tous les parents, particulièrement au cours primaire.

Peu importe sur quoi est basée la communication entre parents et enseignants. Elle ne sera utile et satisfaisante que si les données sont significatives, si elle fournit aux parents ce dont ils ont besoin pour prendre leurs décisions en vue d'aider *leur* enfant. Le plan d'étude ne parlerait pas de *leur* enfant, mais de l'ensemble. Il donnerait une indica-

tion de la matière à venir, non pas des difficultés que l'enseignant croit que *leur* enfant pourrait y rencontrer, encore moins sur son développement social et affectif ou même sur son développement intellectuel en général. De plus, l'enseignant aurait du mal à communiquer clairement avec le parent qui connaît mal les techniques d'enseignement, les pratiques administratives, les programmes, les manuels, etc., ou, pis encore, les confond avec ceux qu'il aurait connus étant enfant.

Il est curieux que le ministère songe à imposer à l'enseignant l'obligation de fournir aux parents un tel rapport. Premièrement, une telle obligation le mettrait dans une situation inégale face aux parents. Deuxièmement, il serait étonnant, aujourd'hui et sans obligation sanctionnée du ministère, qu'un enseignant refuse de tels renseignements *aux parents qui les lui demanderaient*. Quel serait donc l'utilité de l'y obliger?

En dernière analyse, le parent aura toujours besoin de prendre des décisions pour aider son enfant et de renseignements pour les éclairer. Le meilleur moyen restera sans doute encore le dialogue face-à-face entre le parent intéressé et celui à qui l'école a confié son enfant. Parent et enseignant parleront-ils longtemps de la date du prochain examen de contrôle ou de la couleur du livre de catéchèse?

**CONCLUSION**

Pour résumer: chaque agent d'évaluation a un rôle spécifique à jouer et doit se réserver le choix de ses outils de travail. Pour élaborer une politique cohérente d'évaluation, il sera nécessaire de mieux définir les relations d'aide à établir entre ces divers agents en même temps que l'on respecte la spécificité de leurs tâches.

**Pierre ACHIM  
Christophe HOPPER**

**Références**

A.Q.P.F. (1978). Nouvelles brèves [sur le nouveau programme de français au primaire]. *Québec français*, no 29, page 2.  
M.E.Q. (1977). *Le livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire au Québec*.  
M.E.Q. (1976). « Les agents de la mesure et de l'évaluation des élèves. » *InformeQ*, no 12, page 7.  
SCALLON, Gérard (1974). « L'évaluation des étudiants et les principales conceptions de la mesure et de l'évaluation ». *Prospective*, vol. 10, no 4, pp. 263-269.  
STUFFLEBEAM. Référence incomplète.  
VÉZINA, Alain (1978). « Les fonctions de l'écrit: quelques conditions nécessaires à un apprentissage significatif de la lecture et de l'écrit ». *Québec français*, no 29, pp. 37-43.

ÉLÉMENTAIRE 2  
**CONTES ROSES**  
**Manuel de lecture**  
par G. A. DUBÉ et Andrée Soucie-Dubé  
Contes Roses ..... 6.95  
Cahier d'activité ..... 2.50

ÉLÉMENTAIRE 3  
**CONTES VERTS**  
**Manuel de lecture**  
par G. A. DUBÉ et Andrée Soucie-Dubé  
Contes Verts ..... 6.95  
Cahier d'activité ..... 2.50

**DE L'ÉCOUTE À LA LECTURE ET JUSQU'À L'ÉCRITURE**

de Clémence Laroche et Armand Trépanier

Apprentissage de la lecture pour adultes et pour les jeunes classes de réadaptation.

Cahier 1 ..... 1.40  
Cahier 2 ..... 1.85  
Cahier 3 ..... 3.00  
Cahier 4 ..... 3.50  
Cahier 5 ..... À paraître.  
Guide pédagogique ..... 10.00

ÉLÉMENTAIRE 4  
**DÉCOUVRONS NOTRE DICTIONNAIRE**

de Jocelyne Dulude-Deneault / Thérèse Pommainville-Guérin ..... 3.60  
maître ..... 3.00

ÉLÉMENTAIRE 5  
**DÉFRICHONS NOTRE DICTIONNAIRE**

de Jocelyne Dulude-Deneault/Thérèse Pommainville-Guérin ..... 4.50  
maître ..... 3.00

ÉLÉMENTAIRE 6  
**EXPLORONS NOTRE DICTIONNAIRE**

de Jocelyne Dulude-Deneault/Thérèse Pommainville-Guérin ..... 4.50  
maître ..... 3.00  
Ces cahiers présentent une approche pédagogique nouvelle fondée sur la recherche dans le dictionnaire.



**ÉDITIONS GUÉRIN**  
4574, rue SAINT-DENIS  
MONTRÉAL H2J 2L3  
TÉL.: 849-2303/9201